



Compte rendu du Conseil régional du 1^{er} mars 2019

Le Président ouvre la séance à 17h 45. Il remercie tout d'abord les membres présents qui font l'effort de venir représenter leur club à ce deuxième conseil régional de la saison.

Deux changements importants sont intervenus dans nos clubs depuis le dernier conseil : Nicole MENARD succède à Philippe SIMON parti vivre des jours heureux sous d'autres cieux à la présidence du club d'Epernay, et Bruno WAFFLARD succède à Bernard LEMBROUCK, démissionnaire pour raison professionnelle, à la présidence de Soissons. Nous leur adressons nos félicitations pour leur élection et leur souhaitons pleine réussite dans leur nouvelle fonction. Les deux sont excusés aujourd'hui et se sont fait représenter la première par Regis NICERON, le second par Sylvie MARTIN.

Sont excusés aujourd'hui outre les deux personnes précitées, les clubs de Châlons en Champagne non représenté, Marle représenté par Louis GOBRON et Sedan représenté par Guy BEAURIR.

Avec ces départs et arrivées nous comptons à présent à la tête de nos clubs 9 femmes et 9 hommes. La parité est donc parfaitement respectée.

Nous devons élire lors de la prochaine A.G une nouvelle représentante des joueuses non 1^{ère} série en remplacement de Arlette SIMON.

Quelques bonnes nouvelles :

- La victoire en finale nationale de DN4 de P. E Bussenot, Ricardo Salvador, Ph.Caralp et H.Goubet
- La deuxième place de V.Sauvage en DN Dames
- La troisième place de F.Laffineur et C.Bernard en FN de Mixte/2 Honneur.

- Le dixième prix obtenu par le club de Champfleury au programme des Ambassadeurs pour 19 nouveaux adhérents.

Ceci m'amène à commenter les tableaux de bord du comité, travail auquel vous pouvez dorénavant vous livrer dans vos clubs grâce à la nouvelle fonctionnalité « tableau de bord ». Avec la fonction « facturation » ajoutée précédemment, ce sont deux nouveaux outils très utiles que la FFB met à la disposition des clubs. Il faut le souligner.

Les effectifs :

Nous comptons pour le moment 1110 licences seniors et adultes dont 83 offertes (1103 dont 64 en 2017-2018) soit sensiblement le même total que l'an passé. Il s'avère que 64% des licences offertes sont renouvelées. C'est la moyenne nationale. Nous aurions perdu 13 licenciés.

Nous n'avons plus que 92 scolaires. Nous en avons le double en 2016/2017. Nous avons abandonné les établissements où le bridge, aux yeux des responsables, n'était pas pris suffisamment en considération. Vu les faibles retombées du bridge scolaire au plan des effectifs par la suite et le coût, puisque le comité paye les licences, je n'en suis pas mécontent. Nous toucherons moins de subventions de la part de la FFB mais en attendant nous faisons l'économie des licences.

Côté compétitions, 46.7% de nos licenciés, abstraction faite des licences offertes, ont participé la saison passée aux compétitions fédérales. Cette saison la participation est déjà de 49,2%, grâce, je pense à l'effet « districts » pour les promos/2 open et mixte.

Nous constatons cependant :

- Une stabilité de la participation aussi bien par paires que par quatre en Excellence.
- Une perte assez vertigineuse : 7,3% en paires, 4,7% en quatre en Honneur. Il y a indiscutablement une désaffection des joueurs de 2^{ème} série sans doute due au vieillissement. Autre constat, sans doute pour le même motif : de plus en plus de paires qualifiées pour la ligue déclinent l'invitation et il faut parfois descendre assez profondément dans le classement pour trouver des remplaçants.
- Une perte catastrophique : 30% pour l'instant en promotion par quatre.
- Une progression sensible (8,9%) en promotion par paires là où on n'a rien changé, seniors et dames, mais cela porte sur des petits nombres.

- Mais forte progression en open et en mixte par paires organisés par districts.

L'analyse de ces chiffres tend à démontrer que :

1° L'organisation en districts, même si financièrement ce n'est pas un succès, est efficace. Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ce projet

2° Les joueurs de 3^{ème} série ne sont pas tous foncièrement opposés à faire la compétition.

3° Que les clubs ne les poussent pas assez à la compétition par quatre. Distribuer l'agenda, afficher les dates des épreuves, mettre des tableaux pour collecter les inscriptions c'est bien mais c'est loin d'être suffisant. Il faut commencer par déceler les compétiteurs potentiels, et surtout les aider à constituer des équipes. C'est la raison pour laquelle je prône la désignation d'un directeur des compétitions dans chaque club.

4° Que d'une manière générale, le bridge par quatre n'est pas assez pratiqué dans les clubs. Il est donc normal qu'il y ait aussi peu d'engouement pour une forme de jeu que les joueurs ne découvrent pratiquement que le jour de la compétition. Et alors, pourquoi pas de temps à autre organiser à la place du routinier tournoi de régularité par paires un patton (américain ou suisse, un IMP, une poule, un duplicate, un multi duplicate), un tournoi étoile, bref ! n'importe quelle formule par quatre pour familiariser les néo compétiteurs avec cette forme de jeu. Je préconise que tous les clubs le fassent au moins une fois par trimestre.

Je ne cache pas que je commence à réfléchir pour la saison prochaine à l'organisation du promo/4 et des interclubs D4 et D5 par districts. Avec Minh et Marc Noel nous allons travailler la question et nous dévoilerons nos batteries en juin.

Je rappelle que cette saison est placée sous le signe de l'Interclubs (voir l'édito de l'agenda). Il n'y a pas de soucis pour les équipes jouant la D1 et la D2 ; elles seront au rendez-vous. Celles de D3 aussi je l'espère. Mais quid des D4 et D5 qui devraient être la source de la progression, si progression il y a, comme je le souhaite. Il est grand temps de se mettre à la tâche pour cela.

Districts :

Vus sous l'aspect comptable : nous payons 18 € par paires à la FFB et nous demandons 12 € pour la qualification et 24 € pour la finale. Nous avons qualifié 36 paires mais il n'en est venu que 25. Résultat des courses, arbitrage de la finale et goûter il reste 24 €. Dans l'ancien système nous aurions gagné 60 €.

En Open nous avons sélectionné 56 paires (sur 88) ; il faudrait qu'il y en ait au moins 32 en finale pour rentrer dans nos frais.

Est-ce normal que les finalistes payent le complément des non finalistes ? La question sera débattue lors de notre prochain conseil de juin.

Formation :

On ne peut dissocier le recrutement de l'enseignement du bridge dans les clubs. Le 29 janvier Valérie SAUVAGE, a fait venir JP. DESMOULINS pour une réunion avec les présidents de club et les enseignants. Je pense que les participants ont été enchantés de la journée. Elle envisage d'organiser une autre réunion le lundi 20 mai avec Sabine ROLLAND. Cette journée s'adressera plus particulièrement aux personnes qui enseignent.

Investissements : nous avons fait quelque investissement côté informatique et matériel pour améliorer les conditions de travail de Corinne, des arbitres et des organisateurs de tournoi. La dépense totale est de 2000 € somme qui pourra être amortie.

Des nouveaux écrans, réalisés par Jean-Claude MERIGEAU viendront compléter les 10 rénovés par le même JC.

IMP : n'en déplaisent à certains le bureau a décidé de maintenir le tarif des IMP à 3€. Pour le moment ça n'a pas d'incidence sur la participation ni dans un sens ni dans l'autre. Mais nous persistons à vouloir y voir participer des joueurs de 3^{ème} série.

Comme par ailleurs la FFB a décidé d'organiser le Trophée Crédit Mutuel en deux soirées les 7 et 11 juin, l'IMP4 prévu le 14 juin à l'issue du dernier conseil régional, est différé au vendredi 3 mai. Nous essaierons d'y faire venir des joueurs de 3^{ème} série. Il commencera plus tôt et sera suivi d'un repas pris en commun.

Le CR du 14 juin est maintenu et durera plus longtemps pour permettre davantage la discussion. Il sera suivi d'un repas vers 20h30.

Le Président donne maintenant un compte-rendu du Bureau Fédéral auquel il a assisté les 15 et 16 février.

Ordre du jour chargé ; certains points ont été écourtés.

Pôle développement :

16% de licenciés ont répondu à l'enquête FFB.

Il faut enrayer la chute des effectifs et recruter à tout prix. La cible privilégiée est toujours les préretraités, les jeunes retraités, les 55/65 ans. Pour les recruter création du « Coffret Bridge » d'une valeur estimée à 250€ contenant :

- 1 jeu fléché pour pouvoir jouer en autonomie+3 cartes « règles du jeu »
- 1 mode d'emploi site web pour trouver un club ou une école de bridge près de chez soi
- 1 règle du jeu plus détaillée.
- 1 argumentaire « glamour » sur les vertus du bridge
- 1 pass pour 10 cours d'initiation gratuits
- 1 licence offerte.
- 1 invitation au CFEB

Le comité devrait désigner un référent coffret bridge d'ici fin mars. Celui-ci aurait droit à une formation à mi-mai sur une journée.

Le comité doit inciter et motiver fortement les clubs à participer à cette action. Il achète les coffrets à prix coûtant (10€). Il aide les clubs avec l'appui de la FFB à déterminer les cibles potentielles.

Le club distribue les coffrets par ses démarcheurs. Démarche les cibles potentielles prédéterminées. Assure les cours d'initiation **offerts**.

Les cibles potentielles de diffusion sont les caisses de retraite, les organisateurs de séminaires de départ à la retraite, les entreprises et comités d'entreprise, les enseignants,

Il nous faut trouver le référent Comité. Avoir pour fin avril une liste de clubs participant à l'opération et pour les clubs participants identifier ses démarcheurs.

Parallèlement la FFB travaille à développer les outils pédagogiques numériques facilitant l'apprentissage rapide.

La FFB recrute un animateur réseau.

Pôle Compétitions/Classement/

La Commission de classement voudrait revenir à un classement pyramidal comme il était à l'origine. Les seuils créés en 2002 n'ont pas été révisés (sauf 1T qui est passé de 150 PP à 125 PP. Résultat le palier 1T est saturé. Les joueurs de 4^{ème} et 3^{ème} série grimpent trop vite On conserverait le même nombre de paliers mais on reviendrait à des seuils non plus fixes mais en %. Ceci à partir de 2020/2021. Ceci s'accompagnerait d'une diminution de 10% de l'attribution de PP dans les épreuves catégorielles, et d'un assouplissement des conditions de participation à un niveau donné.

Dés 2019/2020 passage à 12 ans pour les HQ.

Les membres présents et en particulier Louis GOBRON se demandait quelle est la motivation de la FFB sur cette remise en cause du classement actuel des joueurs. Le risque de rétrogradation de certains ne sera-t-il pas mal vécu, et n'est-il pas contradictoire de vouloir recruter d'un côté et de « sanctionner » d'autre part. Pourquoi, faudrait-il une courbe « idéale » de statistique dans un domaine qui reste du loisir et n'a pas de but économique ou performant semblable à celui d'une entreprise.

Joueurs ne participant pas aux compétitions : 6,5 % en 1^{ère} série, 21 % en 2^{ème} série, 55 % en 3^{ème} série et 79 % en 4^{ème} série.

Le format actuel des compétitions date de 30 ans. Les déplacements pèsent de plus en plus. Il existe une désaffection à certains niveaux du fait de la multiplication des stades.

Des réformes sont envisagées qui seront présentées aux directeurs de compétitions en mars pour mise en application en 2020/2021 sauf le Dames/2 et la DN2 Mixte/2 qui seraient mises en application dès 2019/2020.

DN2 mixte : le format serait voisin de celui de la DN3 avec un premier stade en ligue pour une vingtaine de paires.

Dames/2 : il n'y aurait plus qu'une seule division. Une première phase au stade comté regroupant les 3^{ème} série et les 2^{ème} série mineure et **jouée en semaine**. Une seconde phase au stade comité avec les qualifiées de la première phase et les plus haut classées (finale de comité). Qualification d'une ou deux paires non première série pour la FN disputée à 88 ou 120 paires.

Pour les autres compétitions et qui restent à discuter, les modifications envisagées ne portent que sur les compétitions par paires le niveau Promotion serait considéré comme un niveau régional, l'Honneur comme un niveau ligue et l'Excellence comme un niveau National.

En Honneur et Promotion il n'y aurait plus de véritable finale nationale à Paris avec un titre de champion sauf pour l'open/2 qui serait la compétition phare dans toutes les catégories. Il y aurait encore une finale nationale en mixte/2 honneur.

Il est question de la création d'un challenge des festivals mais ça ne nous concerne pas puisqu'il serait réservé au tournoi rassemblant plus de 50 tables.

Pôle enseignement

L'enseignement est parfois trop élitiste. Il est nécessaire de revoir la méthode d'initiation et d'utiliser au maximum des outils numériques.

La commission présidée par Sylviane Becker préconise dans les priorités le développement d'une bibliothèque numérique de donnes et des jeux fléchés thématiques.

Il faut aller au maximum vers l'intégration des nouveaux joueurs dans les clubs et donc inciter les enseignants du bridge dans ce sens, avec de nouveaux parcours tels que tournois loisirs, sans enchères, avec parrainage et dirigés.

Il faut élaborer un système d'enseignement court avec une participation des élèves en tournoi d'accession au bout de 6 mois idéalement. Le CFEB doit être intégré dans les compétitions fédérales.

Il est proposé à la CNEF de créer un nouveau module à la formation de moniteurs, ainsi qu'un assouplissement du processus de labellisation des écoles de bridge.

Anne Elizabeth CELLI qui préside la commission chargée de relancer le bridge dans les grandes écoles et les universités recherche des jeunes bridgeurs souhaitant donner des cours dans ces établissements. Ces jeunes seraient sous contrat 30 € de l'heure charges comprises. Des contacts sont repris avec la FFSU et une équipe universitaire sera envoyée au championnat d'Europe de Budapest en juillet ainsi qu'au tournoi d'Anvers en avril

Pôle finances

A fin décembre créances + disponibilités se montaient à 4057 k€ et les dettes + emprunts à 2827 k€

Dans le plan d'investissement à 3 ans présenté il faut noter la remise en état du groupe du froid et la reprise en sous-sol pour consolidation. Donc la FFB ne déménage plus. Autre point à signaler : la réécriture de FFB club net.

Proposition d'augmentation de tarifs :

- Licence, partie fédérale, passe de 15,50€ à 16,50€
- Licence comité : de 50 € à 55 €
- Pas d'augmentation pour les épreuves en 2019/2020 mais 1 € supplémentaire la saison suivante
- Tournoi de régularité : hausse de 2 centimes par paires

Pôle affaires générales

Le dossier « fédération sportive » a été déposée il y a presque un mois. Rien à en dire de plus pour le moment car le gouvernement a d'autres soucis. Donc pas de stress pour le moment pour changer les statuts des comités et des clubs et mettre en place les fameuses unions régionales.

Ont été votés deux articles du RI concernant la CNAR pour éviter trop de liens entre exécutif et judiciaire (aucun membre du CA dans cette instance) et le comité de sélection.

L'AG devait voter une modification de l'article 19 des statuts à propos du rôle et des attributions du CA. Le texte proposé était « il vote les modifications du RI sur proposition du BE ou de sa propre initiative ». C'était accorder tous les pouvoirs aux dirigeants. Cette modification a été refusée.

A dix-neuf heures, le Président clôt cette réunion.